

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du mardi 3 juillet 2018

Budget communal :

Le conseil municipal a validé une décision modificative afin d'ajuster la subvention à verser à la Société Protectrice des Animaux, le montant de la redevance par habitant ayant légèrement augmenté.

Service des Eaux

Le conseil a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017. Ce document, qui résume les divers indicateurs techniques et financiers concernant le service public, sera prochainement consultable sur le blog de la commune.

Personnel communal

Le conseil municipal a validé la création de postes dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin de permettre les futurs avancements de grade des agents du service administratif, ainsi que la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles consécutivement à la réussite du concours interne par un agent.

Chemin de Pailhès

Au vu des résultats de l'enquête publique et de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le conseil municipal a validé la désaffectation et l'aliénation d'une portion de la voie communale n°15 (chemin de Pailhès) qui se trouve incluse dans une propriété privée et n'a plus aucun usage public. En contrepartie les propriétaires cèdent une bande de terrain sur le bord de leurs parcelles pour créer un chemin communal de liaison entre les hameaux des Imbarts et des Eymards.

Éclairage public

Par suite de la cessation d'activité de l'entreprise ORIVES qui assurait la maintenance des installations d'éclairage public communal, le conseil municipal a décidé de transférer cette compétence au Syndicat Départemental des Énergies (SDE07) qui dispose d'un service spécialisé dans la gestion, l'entretien, la rénovation et le développement des réseaux d'éclairage public.

Centrale photovoltaïque

Le conseil municipal sollicite une subvention de l'État sur les crédits de la dotation de soutien à l'investissement public local, pour le financement du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des hangars municipaux au Prades Bouix. Ce projet nécessitant la réfection de la toiture du bâtiment, avec désamiantage préalable, le conseil n'engagera cette opération que si les aides publiques et les produits de la vente d'électricité en permettent l'autofinancement.